

# Séance du mercredi 07 mars 2018



L'an deux mille dix-huit, le sept mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, Président ; d'après les convocations en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

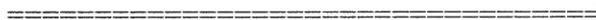
Présents : MMES POTTIER Agnès, BOULETREAU Sylvie, MM Philippe CHASSERIEAU, Bernard VICENTY, Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY et Alain POTTIER.

Absente excusée : Madame THOUARD Geneviève.

M. Bernard VICENTY a été nommé secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 07 février 2018**
- **Matériel**
- **Approbation de Compte de Gestion 2017**
- **Approbation du Compte Administratif 2017**
- **Vote de la proposition de budget primitif 2018**
- **Travaux en commun**
- **Questions diverses**



### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 février 2018**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 07 février 2018 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### **\* Broyeur à végétaux**

Monsieur le Président propose l'acquisition d'un broyeur à végétaux issus de la taille des arbres. Il y voit 3 avantages non négligeables selon lui :

- Réduction du volume des déchets,
- Eviter le recours au brûlage
- Une réutilisation en paillage sur les massifs.

Il existe des machines à moteur thermique qui peuvent donc être autonomes et s'atteler à l'arrière d'une voiture, mais aussi des machines avec entraînement par la prise de force du tracteur.

Les modèles pré-sélectionnés passent des diamètres de branches entre 10 et 15 cm.

Le coût HT s'élève entre 7 200 € et 12 100 €.

La commune de Migron ne souhaite pas participer à cette acquisition. En effet, les grosses branches sont débitées et stockées pour être données aux habitants de la commune à revenus modestes. Le reste est déposé dans l'ancienne décharge et brûlé. Donc pas d'utilité.

Pour la commune du Seure, les plus grosses branches sont également débitées et stockées pour être utilisées lors des barbecues allumés lors des manifestations communales. Seul le petit branchage devrait être éliminé.

Pour la commune de Villars les Bois, il n'y a pas de réutilisation des branchages. Le broyage est une solution idéale car la capacité de stockage est limitée par l'espace disponible, le brûlage à air libre n'étant pas autorisé et le transport à la déchetterie de Burie représentant une manutention importante et un volume pas toujours compatible avec la capacité de la déchetterie.

Monsieur le président pense que ce type d'équipement est utile et pratique, mais compte tenu de l'investissement que cela génère, il faudrait l'acquérir dans le cadre de la Communauté de Communes. La demande sera formulée auprès des services compétant de la CDA.

*\* Désherbeur à chaleur pulsée*

C'est vraisemblablement l'équipement le plus au point, à ce jour, pour remplacer le désherbant chimique.

Le devis établi par Espace Tardy pour un appareil s'élève à 2 808 € TTC. Il sera demandé un nouveau prix pour trois appareils et un autre devis chez un concurrent.

*\* Autres observations sur le matériel*

- Monsieur Bernard VICENTY pense qu'investir dans un rotor bois pour broyeur serait utile pour élaguer les haies.

- Monsieur Fabrice BARUSSEAU souhaite préciser qu'il faudrait éviter de remplacer le broyeur BOMFORT avant 2020 afin de réduire la dette avant d'investir à nouveau. Cet outil doit donc être ménagé.

- prévoir le contrôle technique du camion goudronneuse entre le 12 et le 19 mars.

### **3- Approbation de Compte de Gestion 2017**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4- Approbation du Compte Administratif 2017**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Alain POTTIER, vice-président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense/Déficit	Recette/Excéd.	Dépense/Déficit	Recette/Excéd.
Résultats reportés	0,00	27 708,33	22 039,38	0,00
Opérations de l'exercice	314 690,05	324 578,46	102 112,48	106 313,97
<b>TOTAUX</b>	<b>314 690,05</b>	<b>352 286,79</b>	<b>124 151,86</b>	<b>106 313,97</b>
Résultats de clôture		18 557,36	17 837,89	
Restes à réaliser				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>18 557,36</b>	<b>17 837,89</b>	<b>0,00</b>

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **5- Vote de la proposition de budget primitif 2018**

### *5-1) Affectation du résultat 2017*

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 07 mars 2018, le compte administratif pour l'année 2017, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 18 557,36 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 17 837,89 € ;

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recevoir ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour 17 837,89 € ;
- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 719,47 €.

### *5-2) Vote de la proposition de budget primitif 2018*

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement : 309 388 €
- pour la section d'investissement : 67 505,89 €

Les clés de répartition et la participation totale de chaque commune s'élèvent à :

- Migron : 49,48 % - 160 068,92 €
- Villars les Bois : 27,48 % - 87 170,67 €
- Le Seure : 23,04 % - 59 379,48 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et celui représenté la proposition de budget présentée pour l'exercice 2018.

## **6- Travaux en commun**

- Le Seure :

- la pose de bordures « rue de l'Antenne » se poursuit,
- A prévoir la peinture extérieure de salle des fêtes,
- Nettoyage de la place Chez Les Roux pour le 29 avril.

- Migron :

- Pose de bordures en trois endroits (rue du Moulin, rue de Chez Tuffet et Rue des Porches) sur une

longueur totale de 160 mètres environ, programmée à partir du 19 mars pendant environ 15 jours.

\* A prévoir sur les 3 communes : l'enrobé à partir du 03 avril 2018 pendant 1 semaine.

### **7- Questions diverses**

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 04 avril 2018 à 19h00 à la Mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h10 et ont signé au registre les membres présents*